



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 30 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois de novembre :
Un effort partagé de 6 centimes d'euros par litre

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers prévue par le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010, qui dispose que ce sont les 15 premières cotations du mois qui doivent être prises en compte, les critères observés en septembre 2012 aboutissent aux constats qui suivent.

1 – Légère baisse de la moyenne des cotations du pétrole brut (Brent) de -0,5%

Le baril de Brent a vu son prix moyen baisser à 113,20\$ en octobre 2012 contre 113,78\$ en septembre 2012.

Cette légère baisse s'explique essentiellement par la réduction de la production des pays non OPEP et les maintenances des plates formes britanniques et norvégiennes (facteurs à la hausse) alors que le Japon réduit sa demande en électricité produite à partir de pétrole en utilisant 2 réacteurs nucléaires et davantage de centrales au charbon. De même, l'ouragan Isaac réduit les traitements de brut sur la zone US Gulf Coast (facteurs à la baisse).

2 – Baisse de la moyenne des cotations du super de -4,8% et hausse de la moyenne des cotations du gazole de +0,8%

Les raisons de cette évolution sont en grande partie dues au ralentissement de la croissance économique et la hausse des prix qui affectent la demande mondiale. Au demeurant, de lourdes maintenances en Russie réduisent les exportations de gazole et les tensions sur la demande de ce produit ne sont pas compensées par la production des raffineries.

3– Baisse de la moyenne des cotations du butane de - 3,5%

La hausse des prix et le ralentissement de la croissance économique impactent la demande mondiale.

4- Baisse du cours du dollar de -1,1%

L'euro a vu sa valeur s'apprécier face au dollar, son cours moyen étant passé de 1,284\$ en septembre 2012 à 1,29761\$.

En appliquant ces dispositions et grâce à l'accord sur la minoration des hausses des prix des carburants à hauteur de 6 centimes et pour une durée de 3 mois, dont la mise en œuvre a débuté le 11 septembre 2012 et qui prendra fin le 30 novembre*, le prix de l'essence baisse de - 4 centimes et celui du gazole ne connaît une augmentation que de +2 centimes, ainsi qu'il suit :

Les prix des carburants routiers sont fixés au 1^{er} novembre 2012 comme ci- après:

- **super sans plomb : 1,72€/l au lieu de 1,76€/l en octobre 2012, soit une baisse de - 4 cts/l**
- **gazole route : 1,59€/l au lieu de 1,57 €/l en octobre 2012, soit une hausse de +2 cts/l**

Par ailleurs, le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 23,08€ (de Saint Georges de l'Oyapock à Saint Laurent du Maroni) au lieu de 23,29€ en octobre 2012, soit une diminution de 21centimes euros.

L'observatoire des prix a été préalablement informé de ces évolutions.

Le Préfet



Denis LABBE

* Par un effort partagé entre l'ensemble des professionnels de la filière pétrolière, pour 3 centimes, et l'Etat et la Région pour les 3 autres centimes.